

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-26/2023**

Objet : Approbation des travaux de réfection de voirie.

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe.

Excusés : GARO Carine – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – MANGIONE Sylvie.

Absents : BABILLON Agnès – VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : GARO Carine à GRANGER Anne-Marie – ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie – LABLANQUI Jean-Marie à GIROT Dominique – MANGIONE Sylvie à VEY-FARCE Cathy.

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
- ◆ Vu la consultation effectuée auprès des entreprises pour les travaux de réfection de voirie,

Considérant que, 2 entreprises ont été consultées pour la réfection du chemin des Théomes et de la route du Merley.

Considérant que, les entreprises TPR et Cheval ont chacune transmis une proposition. TPR à hauteur de 40 222.20 € HT soit 48 266.64 € TTC et Cheval à hauteur de 33 554.50 € HT soit 40 265.40 € TTC

Considérant qu'il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Cheval à hauteur de 33 554.50 € HT soit 40 265.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise Cheval pour la réfection du chemin des Théomes et la route du Merley à hauteur de 33 554.50 HT soit 40 265.40 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer le devis et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 28 juin 2023.

Le Maire
Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK